

Declaration d'intentions pour la création d'un réseau des femmes du bassin méditerranéen et des Balkans et pour l'adoption des pratiques convenables dans les domaines de la promotion de l'égalité hommes-femmes et de la valorisation des différences culturelles et des cultures en general

La révolution féminine a caractérisé le siècle qui va se terminer. Elle a su expliciter le principe humain et universel de ses raisons et a su donner aux femmes cette conscience d'elles-mêmes, de leur liberté et de leur contrôle, dont les femmes qui vivent dans des régions du monde opprimées par la guerre, la misère et les régimes totalitaires constituent un exemple évident.

Malgré cela, cette conscience rencontre chaque jour des obstacles : hostilité envers l'exercice de la liberté, fatigue quotidienne pour concilier travail et famille.

Voilà ce qui rapproche les femmes du monde entier. Mais un autre poids pèse sur quelques unes d'entre elles: le fardeau de la pauvreté, de la discrimination, de l'asservissement qui aliène leurs droits fondamentaux dans de nombreuses parties du monde.

En même temps, la vie commune qui résulte de la globalisation et des flux migratoires actuels incite à saisir l'interdépendance qui unit les femmes du Bassin Méditerranéen et de l'Europe, pousse à affronter les problèmes communs et les formes diverses de la faiblesse sociale des femmes dans divers contextes mais, en même temps, en souligne la force, et nous mène à comparer les cultures dont nous sommes porteuses.

Les expériences menées depuis des années par la Région, les Villes, les Provinces, les Associations diverses pour la coopération entre les femmes ont donné vie à des réalisations très utiles et à des relations de grand intérêt.

Nous soulignons qu'il est essentiel que la réforme de la L. 49/87 relative à la coopération italienne pour le développement donne plus de force à la coopération décentralisée en assignant un rôle plus important aux Régions, aux Villes et aux systèmes autonomes locaux.

Nous affirmons qu'il est nécessaire d'adopter l'égalité des sexes, la valorisation des différences culturelles et la promotion des cultures des femmes comme but explicite du développement et, par conséquent, des politiques d'aide publique et de coopération.

Les résultats de la Conférence mondiale des femmes de Pékin, adoptés par la Région Emilie Romagne après délibération pour la réalisation d' " Actions visant à promouvoir l'attribution de pouvoirs et de responsabilités aux femmes, à reconnaître et garantir la liberté de choisir et la qualité sociale aux femmes et aux hommes ", représentent une orientation politique pour les Administrations Locales de l'Emilie Romagne et pour ceux qui signent la présente déclaration d'intentions en ce qui concerne les objectifs suivants :

- acquisition de pouvoirs et de responsabilités aux femmes à travers la valorisation de leur professionnalisme et compétence (empowerment) ;
- intégration d'un point de vue de sexe dans les politiques gouvernementales à des niveaux de gouvernement divers (mainstreaming) ;

- formation aux cultures exprimées par les différences de sexe, la promotion de l'emploi, la politique des temps de travail pour concilier travail et vie familiale, la prévention et la tutelle de la santé, la prévention et la répression de la violence, etc.

Le débat portant sur les modalités à suivre pour atteindre ces objectifs et la réalisation de projets communs est l'un des buts principaux du réseau que nous désirons créer.

Le réseau

La constitution d'un réseau des femmes du Bassin Méditerranéen et des Balkans a pour objectifs déclarés:

- Recueillir et faire circuler des décisions institutionnelles et administratives et des expériences diverses qui peuvent être considérées des "pratiques convenables" en matière d'égalité hommes-femmes et qui visent à faciliter l'élaboration et le développement des stratégies en mesure d'intégrer, malgré la diversité des contextes, la dimension de l'égalité hommes-femmes dans les politiques grâce à un échange des meilleures expériences vécues par chaque partenaire.
- Développer la sensibilité pour les différences culturelles et les cultures diverses des femmes dans tous les contextes institutionnels et associatifs.
- Acquérir et véhiculer les expériences réalisées, au niveau national et international, par les Associations féminines et féministes et par d'autres organisations. Nous désirons souligner entre autres que dans certaines parties du monde frappées par des conflits et des problèmes énormes, ces Associations représentent pratiquement les seuls organismes en mesure de garantir le respect d'espaces de démocratie. La participation au réseau par ces associations et organisations se caractérise comme une des conditions pour expérimenter d'autres projets pour la participation des femmes aux politiques en faveur du développement.

Le débat/échange sera constitué de :

- Séminaires thématiques périodiques ;
- Un site internet multilingue fournissant des informations concernant la législation et les expériences actuelles en matière d'égalité hommes-femmes, et constituant un siège de discussion virtuelle et de comparaison sur les thèmes ;
- Une newsletter ayant des buts analogues à ceux indiqués pour le site internet à utiliser en substitution et/ou en intégration au site lui-même;
- Des initiatives de coopération pour les femmes dans des conditions de nécessité urgente aussi bien pour favoriser l'œuvre des associations féminines actives dans les divers pays que pour soutenir la création d'activités de travail, même de type entrepreneurial afin de garantir un revenu et une autonomie aux femmes intéressées, etc. Les Organismes soussignés s'engagent à trouver les ressources économiques et les instruments adaptés.

Les Organismes signataires de la présente déclaration d'intentions s'engagent en outre à intervenir :

1. auprès du Ministère pour l'Égalité Hommes-Femmes afin qu'il:

- valorise le présent projet de réseau en le considérant comme une expérience exemplaire et pilote dans le domaine de la coopération et du développement ;
- devienne l'intermédiaire pour les relations avec le Gouvernement et les autres Ministères ;

1. auprès du Ministère des Affaires Etrangères afin qu'il :

- sollicite les représentants de l'Etat Italien dans les autres Pays pour collaborer à la bonne réussite des projets de coopération ;
- participe avec des fonds spécifiques à la réalisation de projets de coopération adressés aux femmes ;
- dédie une attention spécifique à la Coopération Décentralisée qui concerne de façon égale les Villes, les administrations locales et les Associations de femmes.

Les Organismes et les Associations soussignés promeuvent le Projet Meda Democracy (dont l'extrait ci-joint fait partie intégrante de la présente déclaration d'intentions).

Le réseau des femmes du Bassin Méditerranéen et des Balkans se raccorde au réseau Européen " European Network of Best Practices to promote equal opportunities " afin d'étendre la comparaison et l'échange à d'autres pays européens.

La Région Emilie Romagne s'engage à coordonner toute activité relative, y compris la recherche et l'indication de lignes de financement nationales et européennes.